



Municipalité de Boileau

**APPEL D'OFFRES
VENTE PAR SOUMISSION
D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES**

OCTOBRE 2020



Appel d'offres

Vente par soumission d'équipements excédentaires

La municipalité de Boileau demande des soumissions pour la vente d'équipements excédentaires à son garage municipal, soit :

| | |
|---------|-----------------------|
| Lot 1 : | Pulvérisateur de bois |
| Lot 2 : | Niveleuse |
| Lot 3 : | Pelle mécanique |
| Lot 4 : | Génératrice |

Toute soumission doit être déposée sur la formule de soumission préparée par la municipalité.

Pour être considérée, toute soumission devra :

- 1) Être présentée sur les formules de soumission, remise sous enveloppe scellée et porter l'inscription "**VENTE PAR SOUMISSION D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES**";
- 2) Être remise avant 11:30, le jeudi 22 octobre 2020 à l'hôtel de ville de Boileau, 702, chemin de Boileau, Boileau, Québec, J0V 1N0. Les soumissions seront ouvertes le même jour à 11:35 à huis clos. Le processus inclura 2 témoins impartiaux.

Le devis des soumissions sera disponible à compter du 7 octobre 2020 à l'hôtel de ville. Également, il sera disponible sur le site internet de la municipalité (www.boileau.ca) ou sur demande par courriel.

La municipalité de Boileau ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Pour tout renseignement concernant cet appel d'offres, vous pouvez communiquer par courriel avec la soussignée à l'adresse courriel cviens@boileau.ca ou avec monsieur Keith Currie à l'adresse courriel kcurrie@boileau.ca

Donné et fait à Boileau, ce 7^e jour d'octobre 2020

Cathy Viens

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

1.0 Généralités

La municipalité de Boileau sollicite des soumissions pour la vente d'équipements excédentaires. Ces équipements vendus en lots séparés sont décrits dans le présent document accompagné des conditions générales.

2.0 Description des lots

La municipalité de Boileau fournit de bonne foi la description de chacun des lots, de même que les informations pertinentes sur l'état de ce dernier. Les lots sont mis en vente selon la formule "tel que vue", la municipalité se dégage de toute responsabilité quant au bon fonctionnement des équipements. Les photographies et illustrations fournies ci-après dans la description des lots ne sont présentées qu'à titre indicatif, et ne sont pas garantes de l'état des équipements.

La municipalité de Boileau n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, de la qualité, du poids ou de la taille des lots, ni en ce qui a trait à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Par ailleurs, la Loi sur la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce type de vente.

3.0 Examen des lots par le soumissionnaire

La municipalité de Boileau ne peut être tenue responsable d'une omission ou d'un examen incomplet du lot par le soumissionnaire. Toute personne physique ou morale qui dépose une soumission reconnaît avoir examiné le lot et s'en déclare entièrement satisfaite.

Toute personne qui procède à l'examen d'un lot sur les lieux de l'entreposage est responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel de son fait, du fait de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne.

4.0 Dépôt de soumission

Identifiée au nom du soumissionnaire, chacune des soumissions reçues doit être cachetée et porter sur l'enveloppe, la mention : **"Vente par soumission d'équipements excédentaires"**.

Chaque soumission doit être remise avant 11:30, le jeudi 22 octobre 2020 à l'hôtel de ville de Boileau, 702, chemin de Boileau, Boileau, Québec, J0V 1N0.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 11:35.

Des formulaires de soumissions seront disponibles à compter du 7 octobre 2020 à l'hôtel de ville, sur le site internet ou sur demande par courriel. De plus, des formulaires vierges seront disponibles sur les lieux de visite.

5.0 Adjudication

Chaque lot est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus élevée. Sous réserve de l'acceptation de la vente par la municipalité. Celle-ci confirmera par écrit à chaque soumissionnaire retenu l'adjudication des lots. À défaut de pouvoir confirmer par écrit à l'adjudicataire, la municipalité confirmera la vente de chaque lot également sur le site internet de celle-ci. La municipalité de Boileau ne peut être tenue responsable d'un défaut de communication.

Suite à l'avis par écrit et sur le site internet de la municipalité, l'adjudicataire devra payer dans son entièreté le coût soumis pour l'acquisition. L'adjudicataire devra avoir acquitté son paiement dans les 7 jours ouvrables suivant l'avis d'adjudication. À défaut de paiement, la municipalité offrira le lot en question au deuxième plus haut soumissionnaire. À titre de compensation, l'adjudicataire original devra payer à la municipalité de Boileau la différence entre sa soumission et celle du deuxième soumissionnaire. Le paiement devra être effectué soit par argent comptant, chèque certifié, mandat poste ou traite bancaire.

Toutes les ventes de lot sont assujetties à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5%, de même qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ) de 9.975%. **Toutefois, ces dernières ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.**

L'adjudicataire devra prendre possession de son lot dans les 10 jours suivant le paiement. La récupération, le transport et tout autres frais inhérents à la prise de possession sont à la charge de l'adjudicataire. Tous les coûts nécessaires à la conformité des lois et règlements en vigueur sont également à la charge de celui-ci.

De la prise de possession jusqu'au transport de son lot, l'adjudicataire devra prendre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité de lui-même e, des employés de la municipalité, de ses collaborateurs ainsi que du public. La municipalité de Boileau ne permet pas à l'adjudicataire de procéder à la réparation du lot octroyé ou à la revente de celui-ci à l'intérieur des limites des terrains municipaux.

6.0 Divulcation de renseignements contenus dans la soumission

Dans le contexte d'une soumission publique, l'adjudicataire accepte que tous les renseignements présentés dans le présent appel d'offres soient divulgués sur demande.

Un tableau regroupant toutes les offres par lot sera disponible. Les informations présentées seront le nom du soumissionnaire ainsi que le prix.

7.0 Mise minimale et offre globale

Aucune mise en dessous du prix minimum ne sera considérée

8.0 Examen des lots

Toute personne désirant examiner les lots est invitée à se présenter au garage municipal le vendredi 16 octobre entre 8h00 et 12h00. Le garage municipal est situé au 680, chemin de Boileau, Boileau.

Pour toutes questions concernant les lots d'équipement, vous pouvez communiquer avec le contremaître de la voirie au 819-687-3436 poste 1005 à partir du 12 octobre de 8h00 à 15h30

Équipement :

Marque :

Prix minimal :

État :

Lot 1

Pulvérisateur de bois

Fecon – Modèle CEM36

10 000.00\$

Fonctionnelle



Équipement :
Marque :
Prix minimal :
État :

Lot 2

Niveleuse
Champion D720 - 1978
2 000.00\$
Fonctionnelle avec réparation



Équipement :
Marque :
Prix minimal :
État :

Lot 3

Pelle mécanique
John Deere 490E, 1993
1 500.00\$
Non fonctionnelle



Équipement :

Marque :

Prix minimal :

État :

Lot 4

Génératrice diésel - 25 KVA

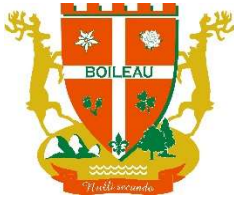
Avec panneau électrique et réservoir

HATZ D-8399 – modèle Z 108 N

1 500.00\$

Fonctionnelle





Municipalité de Boileau

702, chemin de Boileau
Boileau (Québec) J0V 1N0

Téléphone : (819) 687-3436
Télécopieur : (819) 687-3745

FORMULE OFFICIELLE DE SOUMISSION

ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Nous déclarons avoir pris connaissance de l'appel d'offres et des documents de soumission concernant la vente par soumission d'équipements excédentaires par la municipalité de Boileau.

Nous convenons et certifions :

QUE notre prix soumis est exempt de taxes et que celles-ci seront payées en sus;

QUE la récupération, le transport et tout autre frais inhérent à la prise de possession sont à notre charge ainsi que tous les couts nécessaires à la conformité des lois et règlements en vigueur;

QUE nous avons pris communication, à notre entière satisfaction, de tous les documents se rapportant à l'appel d'offres;

QUE nous nous engageons à respecter toutes conditions et spécifications apparaissant auxdits documents d'appel d'offres;

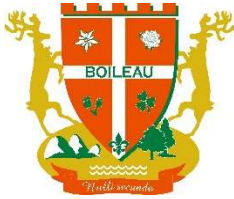
QUE la municipalité de Boileau se réserve le privilège, sans obligation ou responsabilité envers les soumissionnaires, de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions présentées. Nous reconnaissons cet état de fait et nous acceptons la décision finale de la municipalité de Boileau.

Signature obligatoire

Nom de la personne autorisé (lettres moulées)

Signature de la personne autorisée

Date: _____



Municipalité de Boileau

702, chemin de Boileau
Boileau (Québec) J0V 1N0

Téléphone : (819) 687-3436
Télécopieur : (819) 687-3745

VOTRE MISE PAR LOT :

| LOT | DESCRIPTIF | MISE MINIMALE | VOTRE MISE |
|-----|-----------------------|---------------|------------|
| 1 | Pulvérisateur de bois | 10 000.00\$ | |
| 2 | Niveleuse | 2 000.00\$ | |
| 3 | Pelle mécanique | 1 500.00\$ | |
| 4 | Génératrice | 1 500.00\$ | |

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Compagnie _____

Prénom et nom _____

Adresse _____

Ville et province _____

Code postal _____

Téléphone (jour) _____

Cellulaire _____

Adresse électronique _____

Je déclare avoir pris connaissance de tous les documents afférents à l'appel d'offres et aux lots pour lesquels je présente cette soumission et je m'engage à respecter toutes les conditions s'y rattachant.

Signature obligatoire

Nom de la personne autorisé (lettres moulées)

Signature de la personne autorisée

Date: _____